

POSTULAT

Pour une tarification de l'eau sociale et écologique

L'eau n'est pas une marchandise ; elle ne doit pas être commercialisée comme un autre produit car l'homme qui en est privé ne peut vivre. L'eau est un bien commun, qui n'appartient à personne et à tout le monde en même temps. Elle est libre d'accès dans la nature où chacun peut s'en procurer. Par contre, pour qu'elle soit rendue potable et sûre puis acheminée jusqu'à nos robinets, elle nécessite un traitement et des infrastructures.

«L'eau n'a pas de prix, mais le service, lui, a un prix. Une bonne gouvernance devrait donner un service gratuit pour quarante litres d'eau par jour et par personne, ce qui est la quantité recommandée par l'OMS (15 m3 par année). Ensuite, elle serait facturée.» (Danielle Mitterrand, juin 2010)

Certaines communes réfléchissent à une tarification à la fois sociale et écologique de l'eau. La commune française de Libourne, par exemple, a souhaité garantir «l'accès à un coût économique supportable pour l'eau vitale». Pour appliquer cette politique, elle a introduit trois tarifs différents pour l'eau. Le premier, qui concerne le 15 premiers m3 consommés, est très bas, le deuxième, qui va de 16 m3 à 149 m3 - consommation moyenne dans nos sociétés - correspond au prix appliqué jusqu'alors, et le troisième, qui s'applique à toute consommation supérieure à 150 m3 - eau de confort destinée par exemple aux piscines privées - a été augmenté.

En Suisse, la moyenne de la consommation d'eau est de 162 l/personne/jour pour les ménages, elle est de 404 l/personne/jour en prenant en compte les usages industriels.

L'incitation à une diminution de la consommation d'eau potable est nécessaire, même si la tendance va déjà dans ce sens. En effet, ces dernières années ont été caractérisées par des périodes de sécheresse importante, comme celle que nous traversons actuellement.

La commune est compétente en matière de gestion de l'eau potable.

A Moutier, un postulat demandant l'applicabilité d'une telle mesure et, le cas échéant, son étude détaillée et l'évaluation de ses conséquences (sociales, écologiques, financières, etc.), a été récemment accepté par le Conseil municipal et le Conseil de ville.

Nous demandons au Conseil communal

- de s'approcher de la municipalité de Moutier afin de participer à l'étude de la faisabilité et de l'applicabilité d'une tarification sociale et écologique de l'eau telle que pratiquée à Libourne.

Pour le groupe CS-POP-Verts

Emmanuel Martinoli

M. O. Cini
J. P. F. J. J.
[Signature]
[Signature]
[Signature]